

Compte-rendu du conseil d'école du 17 octobre 2014 Ecole élémentaire de Chilleurs-aux-Bois

Personnes présentes :

Mr PATY, Directeur de l'Ecole

Enseignants :

Mme MATHURIN, Adjointe aux Affaires Sociales et Scolaires
Mme DENIAU, Conseillère Municipale
M. GOUEFFON, Conseiller Municipal
M. TARRON, Conseiller Municipal

Mme MENAGER
Mme DERNYS
Mme CHAMPAGNE
Mr MENAGER

Parents d'Elèves :

Mme AMOURETTE
Mme ARNAULT
Mme GILET
M. LEFEBVRE
Mme MARLET
Mme MOULIN
Mme OLIVEIRA
Mme PINHEIRO
Mme TELLA

Mme GOUBERT DSDEN

Personnes excusées :

- Monsieur Legrand – Maire
- Monsieur Guérinet _ CCBG
- Madame Servoin – représentante des parents d'élèves
- Madame Richon – enseignante
- Madame Lebas - Maîtresse E

1^{er} point : présentation de l'équipe éducative 2014-2015

Classe de CP	Madame Ménager	26 élèves le matin / 30 l'après-midi
Classe de CE1	Madame Dernys	29 élèves
Classe de CE2	Madame Champagne	29 élèves
Classe de CM1	Monsieur Paty et Madame Richon	27 élèves
Classe de CP/CM2	Monsieur Ménager	18 élèves de CM2 + 4 de CP le matin

Particularités :

- 4 enfants de CP sont le matin dans la classe de Monsieur Ménager, et l'après-midi avec les autres élèves de CP dans la classe de Madame Ménager
- Monsieur Paty assure les cours de la classe de CM1 le lundi, jeudi et vendredi, le mardi étant assuré par Madame Richon.

En complément, l'équipe est renforcée par plusieurs personnes :

- Mme Changeux : EVS direction
- Mlle Giroux : EVS AVSI – à temps plein pour suivre 2 élèves
- Mme Courjeaux : EVS – à mi-temps pour suivre 1 élève

Il y a 2 demandes d'accompagnement supplémentaires en cours.

RASED – Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté

L'école de Chilleurs-aux-Bois est prioritaire dans le secteur.

- Accompagnement RASED : 2/3 – pas de maîtresse G
- Mme Wilhem : psychologue scolaire
- Mme Lebas : maîtresse E

Madame Lebas, ne pouvant pas assister à ce premier conseil, présentera son travail lors du prochain conseil d'école.

2^{eme} point : règlement de fonctionnement 2014 - 2015

Seule modification apportée au règlement de fonctionnement : les nouveaux horaires scolaires
Règlement de fonctionnement adopté à l'unanimité.

3^{eme} point : nouveaux rythmes scolaires

Nombreux échanges sur la nouvelle organisation mise en place en septembre 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

→ **Nouvelle organisation des temps scolaires :**

Rappel des objectifs : modifier l'organisation du temps scolaire pour améliorer l'apprentissage et la réussite scolaire des enfants : points de vue des enseignants, des parents et de la mairie.

Comparaison faite entre l'organisation 2013-2014 et la nouvelle organisation.

Pour information, seules 16 communes du Loiret parmi les 228 communes ayant une école élémentaire, ont adopté comme Chilleurs-aux-Bois cette nouvelle organisation qui consiste à regrouper les TAP sur une demi-journée, organisation qui réduit le moins le temps scolaire dans la journée !

→ Concernant les TAP – Temps d'activités péri-éducatives :

Questions des parents d'élèves :

- Concernant les locaux : la salle du relais permet-elle d'accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants présents pour les TAP ?
- Réponse mairie : il est envisagé d'accueillir les enfants sur les 2 salles du relais et salle Jeanne d'arc (demande en cours auprès des services de la Jeunesse et des sports, compétents dans la validation des locaux utilisés pour les accueils de loisirs). Jusqu'aux vacances de la Toussaint, le beau temps a permis de proposer de nombreuses activités d'extérieures, il n'y avait donc pas de problèmes au niveau des locaux.
- Concernant les activités proposées : la nouvelle organisation va-elle permettre d'élargir le panel des activités proposées ?
- Réponse mairie : Il serait bon de traiter ce point en présence de Carole Lemay.

Mairie : il est trop tôt pour analyser l'impact de la nouvelle organisation. Il est prévu d'organiser une rencontre spécifique sur ce thème, voire prévoir la mise en place d'un comité de pilotage.

4^{ème} point : le projet d'école

Le projet d'école devait normalement être refait cette année. Finalement, l'élaboration du nouveau projet est repoussée à l'année scolaire prochaine en raison de l'élaboration des nouveaux programmes.

Le projet actuel est donc maintenu. Celui-ci avait été élaboré à partir des recommandations faites suite à une évaluation de l'école par Mme Rioux, Inspectrice de l'Education Nationale, puis modifié suite à une 2^{ème} évaluation.

Des avenants existent :

① Organisation des APC :

Organisation 1 heure les jeudis après-midi avec la mise en place de groupes d'aides durant les 2 premiers trimestres et des activités plus larges durant le 3^{ème} trimestre, en lien avec le projet d'école (pour parler en cours avec ludo'roule pour envisager une activité autour du jeu)

② Volet culturel :

Chacune des 5 classes va choisir un artiste et les 5 classes seront amenées à travailler sur chacun des artistes choisis durant l'année scolaire.

➤ Plusieurs sorties sont déjà prévues :

- Visite effectuée au Muséum d'Orléans : les élèves de CP – CE1 et CM1
- Une même visite du Muséum est prévue pour les élèves de CE2 et CM2
- A venir aussi une visite du Musée des Beaux-Arts à Orléans, pour les élèves de CM1, CP et CE1, avec 2 ateliers animés sur place pour les élèves de CM1 : travail autour du portrait et de l'œuvre de Roger Toulouse, peintre d'Orléans.
- Visite à venir au Musée de la Marine de Châteauneuf pour les élèves des classes de CP – CE1 – CE2 et CM2, en lien avec le projet en cours sur l'eau.

Les visites de Musée sont très enrichissantes. Ce sont des lieux globalement peu connus des élèves : l'équipe enseignante fait donc le choix d'en proposer le plus possible, en optimisant au maximum les trajets de car, coûteux, en mixant les classes par rapport au nombre d'élèves.

- L'association « Lire et faire lire » interviendra durant l'année, après les vacances de la Toussaint, pour les élèves de CP voire CE1, par groupe de 5 à 6 enfants maximum, à raison d'une ½ heure. Cela se fera durant les TAP. Cette association, partie intégrante de la Ligue de l'enseignement, a pour but de faire découvrir et aimer les livres et la lecture tout en cultivant le lien intergénérationnel.

- Une sortie est prévue pour assister à un spectacle proposé par la JMF de Fleury les Aubrais : Jeunesse Musicale de France. Thème pas encore connu (l'année dernière, une pièce de théâtre avait été proposée)

- La sortie de sport à Neuville-aux-Bois ne sera pas reconduite cette année (motif : coût du transport). Il est envisagé de proposer à la place une manifestation sportive à Chilleurs-aux-Bois, type championnat, en associant la Mairie.

- La sortie de fin d'année : rien n'est encore arrêté, cela dépendra des fonds disponibles.

5^{ème} point : Autres interventions

A noter aussi l'intervention de plusieurs autres professionnels sur le temps scolaire :

① Education nationale : intervention d'un enseignant d'anglais

↳ Il intervient auprès des élèves de CE2, CM1 et CM2

Question parent d'élève : l'année dernière une proposition avait été faite pour des cours de portugais. Est-ce reconduit ?

Réponse Monsieur Paty : ces cours (CELCO) étaient proposés à Neuville-aux-Bois et n'étaient pas organisés par l'éducation nationale mais par les Consulats. Il se renseigne pour connaître les possibilités pour cette nouvelle année scolaire.

② Fédérations sportives

- mise à disposition gratuite d'un intervenant en Basket, à confirmer
- mise à disposition gratuite d'un intervenant en foot, à confirmer
- pas de possibilité d'intervention d'un entraîneur de volley cette année (gratuit une fois tous les 3 ans)

Piscine : l'école de Chilleurs-aux-Bois ne dispose d'aucun créneau cette année, en raison de manque de personnel à la Piscine de Pithiviers.

Pour rappel, la natation fait partie des compétences devant être acquises pour l'entrée au collège. L'école de Chilleurs-aux-Bois fait partie des rares écoles du Loiret qui ne dispose pas de créneaux de natations et ne peuvent donc pas valider cette compétence.

Rectificatif au 07/11 : finalement, un créneau de 8 séances de natation a été proposé à l'école et accepté par la Mairie. Elles auront lieu le lundi du 26 janvier 2015 au 30 mars 2015 pour les élèves de CP.

Musique : l'école de Chilleurs-aux-Bois fait partie des rares écoles a ne pas bénéficier d'interventions musique.

6^{ème} point : Classe de neige – classes découvertes ?

- Classe de neige – classe de CM2 :

Cette année, elle aura lieu à Combloux – durée 11 jours, du mercredi 4 février au samedi 14 février 2015.

Coût du séjour par élève :	697,50 €
- Prise en charge du Conseil Général :	- 137,50 €
- Prise en charge de la Mairie :	- 280,00 €
Reste à la charge des famille (par enfant)	280,00 €

Le coût des classes de neige est très important. Dans le même temps, il pourrait être intéressant de proposer d'autres types de classe découverte. L'équipe enseignante réfléchit donc actuellement à proposer d'autres types de classe-séjour, à la place voire en plus de la classe de neige.

Demande des enseignants à la Mairie : est-il possible de modifier le mode d'attribution de l'aide à l'école ? Déterminer une enveloppe globale budget classe découverte + budget école pour que l'équipe puisse construire son projet à partir d'une enveloppe budgétaire connue à l'avance.

Raisons invoquées :

- la construction d'un projet de classe découverte doit se faire très tôt pour pouvoir effectuer toutes les réservations nécessaires, trouver les intervenants, dans les délais. Ce n'est pas possible avec le mode actuel d'attribution de l'aide, étudiée sur présentation du projet.

- Pour une classe découverte, la construction du projet est souvent beaucoup plus longue et plus compliquée qu'une classe de neige car le cadre existe rarement et tout doit donc être construit de A à Z ;

L'équipe enseignante demande donc à la Mairie la possibilité de disposer, à partir de l'année scolaire prochaine, d'une enveloppe budgétaire déterminée à l'avance, pour ensuite pouvoir construire un projet de classes découvertes.

Réponse Mairie : il est difficile d'attribuer une aide sans projet construit en face. Cette question doit être étudiée.

7^{ème} point : journée du 11 Novembre et commémorations de la guerre 14-18

- L'école élémentaire de Chilleurs-aux-Bois participera aux cérémonies du 11 novembre avec 4 ou 5 élèves volontaires qui liront une lettre d'un grand-père d'un habitant de Chilleurs-aux-Bois
- L'école souhaite organiser, dans l'enceinte de l'école, une exposition de lettres, affiches, objets de la guerre de 14-18. (Un appel sera fait aux parents)

A noter que la bibliothèque de Chilleurs-aux-Bois propose du 15 novembre au 15 décembre 2014 une exposition de la guerre 14-18, avec des ouvrages, journaux de cette période.

Une conférence animée par Monsieur Coutadeur est prévue le 30 novembre à 15h – Salle Jeanne d'Arc.

8^{ème} point : Informatique

Tableau interactif en réparation – devrait être fait pendant les vacances

Ordinateurs : la mairie a prévu l'achat de 6 ordinateurs pour l'école.

Mairie : ils sont budgétés et leur achat devrait être effectué très rapidement

Monsieur Guerinot de la communauté de communes Beauce Gâtinais s'était engagé à câbler l'école – pas
Comme il est excusé le point est à revoir avec la CCBG.

Mairie : devrait être fait dès l'arrivée des nouveaux ordinateurs

9^{ème} point : Etude surveillée

60 élèves répartis en 5 groupes de 12 – la capacité maximum est atteinte.

Bon fonctionnement.

Demande de Monsieur Paty : budget étude

10^{ème} point : Budget école

Attribution pour le matériel scolaire et petit matériel	62 € par élève
Forfait transports	2 700 €
USEP	300 €
Subvention mairie à la Coopérative scolaire	1 935 €
Classe de neige	280 € par élève participant
Indemnité à Monsieur Ménager pour classe de neige	150 €

Point sur le budget de la coopérative scolaire :

Solde disponible en septembre 2014, avant dons 4 595,32 €

(pour information, l'année dernière, le solde disponible était supérieur à 7 000 €).

Forte baisse pour plusieurs raisons : augmentation du budget des sorties en car, baisse des dons des parents.

En début d'année un appel aux dons est fait aux parents d'une valeur de 10 €, non obligatoire. 50% des familles ne donnent plus.

Par ailleurs, les enseignants se refusent à multiplier les actions commerciales. (l'école est gratuite)

Le coût, pour l'année scolaire 2013/2014, de l'ensemble des sorties est de 54 € par élèves et est pris totalement en charge par la coopérative.

11^{ème} point : USEP

L'école souscrit chaque année auprès de cette association sportive : même si peu d'activités sont réalisées avec l'USEP, cela permet de bénéficier de prêts de matériel.

11^{ème} point : Sécurité dans l'école

① Exercices incendie :

L'école doit effectuer 3 exercices incendie dans l'année. Le premier a déjà été réalisé.

Seul problème noté : problème récurrent, signalé chaque année : pour les personnes se trouvant dans la bibliothèque, la sortie de secours se fait par la petite cour, or le portillon de cette petite cour est cadenassé.

② PPMS – Plan Particulier de Mise en Sécurité

Ce plan prévoit le confinement des enfants et enseignants en cas d'incident majeur ainsi que les explications sur la conduite à tenir (ex : accident impliquant un véhicule transportant des produits toxiques, tempêtes ...).

Il est prévu de réaliser un exercice par an : l'exercice est fait classe par classe – déjà réalisé.

Une malle est prévue, avec les objets et le matériel devant être contenu. Le matériel doit être vérifié.

Remarque des parents d'élèves : la malle ne contient pas du tout de nourriture, ce qui peut poser problème en cas de nécessité de confinement prolongé.

11^{ème} point : Travaux dans l'école

① Monsieur Paty remercie Monsieur Tarron : depuis qu'il est en charge des travaux à la Mairie, tout se passe très bien ; les travaux sont réalisés très rapidement.

Seul bémol, résolu depuis, le balayage de la cour n'était pas fait régulièrement.

Décision prise par la Mairie : le faire les jeudis après-midis, les enfants n'étant pas dans les locaux de l'école.

De même, il est demandé à la Mairie d'éviter de tondre la pelouse pendant les heures de cours, cela perturbant la concentration des élèves. La Mairie a pris note de cette demande et est vigilante sur ce point.

② Cloche de l'école :

Après la refonte des cloches de l'église, une petite cloche devait être installée dans la cour de l'école élémentaire, elle n'a pas été remise à l'école. Qu'en est-il ?

Réponse Mairie : le conseil municipal a pris la décision de conserver la cloche dans la salle du conseil

Motif : la prise de position de l'école l'année dernière lors de la refonte de la cloche par l'entreprise Bollé ainsi que le risque de vol.

Monsieur Paty regrette la décision prise mais prend acte.

③ Travaux à la charge de la CCBG

- Changement des fenêtres : la réfection des huisseries est prévue depuis l'année dernière. A ce jour, rien n'est fait.

Monsieur Paty souligne le manque de communication de la part CCBG, des entreprises venant régulièrement pour des prises de mesures pour divers travaux, sans que l'école n'ait été informée.

Electricité : l'utilisation de prises multiples est interdite, or pour éviter cela, des travaux sont nécessaires, lesquels sont demandés depuis des années sans que rien ne bouge.

Depuis que les locaux sont gérés par la CCBG (6 ans), les moindres travaux ou réparations s'avèrent problématiques.

12^{ème} point : ADATEEP – Association Départementale Pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public

Une intervention de cette association est prévue avec information et exercices pour les élèves : l'école demande à la Mairie si le personnel communal responsable des transports sera présent.

13^{ème} point : le ménage dans l'école

L'aspirateur est passé, plutôt que le balai comme cela avait été demandé.

De même l'équipe enseignante remercie les personnes que se sont chargées du grand ménage de cet été.

14^{ème} point : La cantine

Monsieur Paty alerte la Mairie de l'état d'énerverment des élèves de retour de la cantine.

De même, il tient à signaler de très gros problèmes de discipline sur le chemin pour la cantine, avec des élèves qui ne respectent pas du tout le personnel, ni les règles de sécurité sur le parcours.

Réponse de la Mairie : le règlement actuel prévoit qu'un avertissement soit adressé à la famille. L'élève concerné ainsi que ses parents sont reçus par le Maire ou son représentant.

Toutes les personnes présentes s'accordent pour dire que cette situation est véritablement préoccupante et que des sanctions plus lourdes doivent pouvoir être décidées, face à ces comportements irrespectueux (ex : exclusion temporaire de la cantine).

Pistes d'actions :

- Sanctions plus lourdes à prévoir dans le règlement de fonctionnement de la cantine.
- Note à destination des parents pour alerter sur ce qui se passe à la cantine afin qu'ils puissent sensibiliser leurs enfants.

15^{ème} point : Fête de l'école

Elle est prévue vendredi 12 juin dans la salle Jeanne d'Arc, avec la même organisation que les années précédentes : chorale / spectacle, tombola puis repas partagé

La mairie tient à relayer des demandes de parents qui souhaiteraient revenir, comme il y a quelques années, à une fête de l'école réunissant à nouveau les 2 écoles (maternelle et élémentaire).

La Mairie souhaite réunir les 3 associations (La Forestière, Les Amis des écoles et les Petits Chilleurois) ainsi que les 2 écoles pour essayer de trouver un terrain d'entente.

16^{ème} point : Questions des parents

- *Problème de crottes de chiens dans les pelouses autour de l'école.*

Réponse de la Mairie : des sacs sont prévus à cet effet. Ce problème n'est pas nouveau, et rien n'y fait !

- *Le portail ne ferme plus à clé : cela pose un problème de sécurité.*

Réponse de Monsieur Paty : ce problème est connu. Le portail doit être réparé par la CCBG.

- *Problème de parking : embouteillage aux heures de rentrée et sortie de l'école. Serait-il possible de mettre en place un sens unique avec entrée par la mairie et sortie par la route devant la Marpa ?*

Réponse de la Mairie : cela n'est pas possible. La route devant la Marpa est réservée aux secours et doit rester disponible.

- *Problèmes de vols en classe*

Réponse enseignants : Effectivement, il y a eu des problèmes de vol signalés, mais le problème a à priori été réglé avec l'identification des responsables.

Les enseignants soulignent aussi des problèmes de discipline en classe.

- *Problème de violence rapporté : en fait il s'agit d'un accident, durant le sport. Une déclaration d'accident a été effectuée.*
- *Face à la faible participation aux élections de parents d'élèves (36%), il est suggéré de prévoir un marquage spécifique dès le portail de la cour pour rappeler les élections aux parents, et éviter l'absentéisme dû à un oubli.*